



# Commune de St. DALMAS le SELVAGE

Le Club des Sports \*\*\*  
et  
des Loisirs

**DIMANCHE**  
**24**  
**FÉVRIER 2013**

organise la

# 18ème Foulée hivernale

Compétition en raquettes à neige  
Epreuve promotionnelle F.F.M.E

## 2 PARCOURS :

- ◆ Circuit A "sportif" de 10 km avec 300m de dénivelé.
- ◆ Circuit B "découverte" de 3 km.

**Participation : 10 euros \***

## INSCRIPTIONS :

- ◆ Bulletin d'inscription et participation à adresser pour le 18/02/2013  
*au Club des Sports et des Loisirs Mairie 06 660 St. Dalmas le Selvage*
- ◆ Le jour même de 8h30 à 10h à l'Office de Tourisme de St. Dalmas le Selvage.

## MATERIEL :

Non fourni mais location possible sur place  
(sur réservation).

## RENSEIGNEMENTS :

Tél / Fax : 04 93 02 46 40

e-mail : [saint-dalmas@stationsdumercantour.com](mailto:saint-dalmas@stationsdumercantour.com)

\* Réduction aux licenciés F.F.M.E et aux enfants nés après 1999 : 8 euros

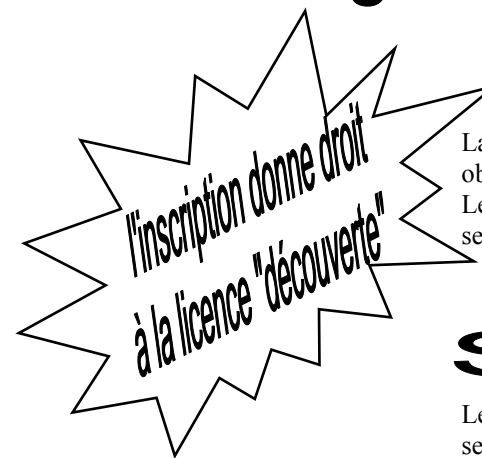


Saint-Dalmas  
Le Selvage

CONSEIL  
GÉNÉRAL  
DES ALPES MARITIMES



# Renseignements utiles



## Matériel et dossards

La paire de raquette à neige est le seul matériel obligatoire.

Les dossards (et éventuellement les raquettes) seront remis à la Maison du Haut Pays de 8h30 à 10h.

## Sécurité

Le service de secours est assuré par des secouristes spécialisés.

Il est expressément indiqué que les concurrents participent sous leur propre responsabilité.

## Assurance

Le Club des Sports et des Loisirs a souscrit une police d'assurance "R.C. Organisateur" mais chaque participant sera assuré individuellement grâce à la licence FFME « découverte ».

## Ravitaillement

Des postes de ravitaillement seront installés sur les parcours et à l'arrivée.

## Classement et prix

Nombreuses coupes et lots de valeur récompenseront les différentes catégories.

## Hébergement et restauration

\* Gîte d'Etape : 04 93 02 44 61

\* Chambres d'hôtes : 04 93 02 41 02 - 04 93 02 41 08 - 04 93 05 09 72

\* Gîtes communaux du Presbytère : 04 93 02 48 40 \* Nombreux gîtes ruraux \*

Restaurants : Auberge de l'étoile 04 93 02 44 97 et Le Forest 04 93 02 49 70



## Règlement technique

Le Jury de compétition se réserve le droit d'exclure tout concurrent se présentant aux contrôles fixes ou volant sans matériel qualifié de raquette à neige aux pieds ou quittant le parcours balisé.

**Tout point non prévu par le règlement est du ressort exclusif du Comité d'Organisation dont les décisions sont souveraines.**